



Mutualisation de moyens de transport collectifs : qui est intéressée ?

Nous sommes quelques personnes à ne pas nous reconnaître dans la société de la bagnole individualiste et l'individualisme de la bagnole. Pour autant, nous avons parfois besoin de cet outil... Hum. Comment faire ??!

Une idée nous est venue : et si nous mettions en commun des moyens de transports motorisés et non-motorisés ?

Nous avons commencé à y réfléchir et nous proposons que les personnes intéressés par cette initiative se rencontrent pour faire pétiller les cervelles :

RDV JEUDI 21 JANVIER à 19h au SAMOVAR

Rejoignez-nous !

L'idée :

Mutualiser des moyens de transport dans un cadre à but non lucratif. Cela pourrait concerner différents types de véhicules :

- à moteur : voiture, camionnette, véhicules de loisirs, minibus, décapotables, porsches™
- sans moteurs : des vélos (triporteurs, vélo-cargo) ou encore des remorques (vélo, voitures).

L'objectif :

Répondre à nos différents besoins de déplacements :

- tout en limitant le nombre de véhicules en circulation et le nombre de km motorisés,
- en minimisant les coûts : mutualisation des frais, véhicules en bon état sans être clinquants,
- en assurant nous-mêmes la gestion de ces outils : pas d'intermédiaires.

Les véhicules appartiendraient à une association ou une coopérative de consommation pour l'usage personnel de ses membres : personnes physiques et/ou morales (?).

Il s'agit donc d'un projet d'auto-vélo-partage autogéré entre particuliers.

La philosophie souhaitée :

Le projet suppose que les utilisateurs partagent les responsabilités tout autant que les véhicules : les utilisateurs sont amenés à assumer leur usage d'un outil collectif (en cas de bosse par exemple) et à s'organiser pour assurer une gestion collective de la structure.

Il s'agit d'un projet autogéré. Qui dit autogestion dit gestion. Il n'est pas prévu de salarier quelqu'un pour gérer l'outil et sa coordination.

Il n'est pas prévu de demander des subventions ou une aide publique (financière ou autre).

Qui pourrait conduire les véhicules motorisés ou non ?

Les adhérents et uniquement eux.

Les associations peuvent-elles adhérer à ce service ? Les jeunes permis ? – à voir en fonction des conditions de l'assurance.

Les adhérents sont-ils cooptés ou tout le monde peut-il adhérer ? A discuter.

Comment faire pour assurer les véhicules à moteurs ?

La question semble un peu difficile : les compagnies d'assurance trainent les pieds pour assurer les véhicules dans ce genre de cadre. Il ne s'agit pas uniquement d'assurer le véhicule d'une asso pour l'usage dans le cadre associatif mais d'assurer au nom d'une structure pour l'usage de ses membres. Rien à voir...

Comment financer les véhicules à moteur ?

On peut demander aux personnes qui sont intéressées et qui peuvent de faire une avance sur leur utilisation afin de financer le lancement de 2 véhicules pré-envisagés. C'est une avance sur service.

Le budget à prévoir : utilitaire : 1500 €, (bonne) voiture 3500 €. + cartes grise : 500 + 500 = 6000\$

Soit si chacune peut avancer 500 € la nécessité de trouver 12 personnes si on lance les 2 véhicules dès le début. On a aussi reçu quelques propositions de prêts/dons de véhicules.

Combien ça coûte ?

L'objectif est d'arriver à l'équilibre financier. Plusieurs modèles sont possibles. On propose :

1. Adhésion annuelle modeste. Ex : 10 \$
2. Coût journalier. Ex : 10 \$
3. Coût au km : A prix coutant, entretien, assurance et essence compris

Les coûts d'adhésion et coûts journaliers servent à financer l'achat / le renouvellement des véhicules.

Ex de véhicules :

Utilitaire : 0.20 cts entretien + 0.15 carburant = 35 cts / km

Voiture : 0.15 entretien + 0.10 carburant = 25 cts / km

Ce coût s'entend assurance comprise. A voir en fonction des tarifs proposés par les assureurs. A noter : ce barème de coût est bien plus faible que celui retenu par les impôts. Est-il suffisant et réaliste ?

Quelques questions à se poser :

Où on entrepose les bêtes ? Comment on se passe les clés ? Comment on gère les bosses ? L'entretien ? Le fonctionnement en collégiale ? Le règlement des sommes ? etc.

Est-ce qu'on loue un garage pour entreposer les vélo-cargos et autres remorques à vélo ?

Une partie des km doivent être financés par le collectif : aller au garage, faire l'essence etc. Peut-on aussi financer des « km solidaires » pour aider des gens ou des assos ?

Est-il pertinent aussi que les personnes qui consacrent du temps à la gestion collective et/ou qui avancent de l'argent pour lancer la petite affaire aient une ristourne sur le prix quotidien ?

Tout ça c'est un début de réflexion.
On vous attend pour faire la suite ensemble !